



Syndicat Professionnel des **Réflexologues**

SEPTEMBRE 2024,
à l'attention de {{ contact.PRENOM }} {{ contact.NOM }}

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous êtes en pleine forme!

Suite aux nombreux problèmes que beaucoup d'entre vous ont rencontré avec notre partenaire Médinat, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin au partenariat avec ce courtier en assurance.

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour ceux qui souhaitent continuer avec cette compagnie, **le tarif préférentiel lié au partenariat ne sera plus appliqué à partir du mois de janvier.**

D'autre part pour ceux qui souhaitent résilier leur contrat, vous devez le faire **avant le 30 septembre 2024.**

En effet l'échéance annuelle étant le 1er Janvier, un préavis de trois mois est demandé.

Selon les modalités de votre contrat, la demande de résiliation doit être adressée via votre espace adhérent "médinat" <https://app.medinat.fr/connexion> ou par courrier électronique à contact@medinat.fr. Au vue des problèmes informatiques rencontrés régulièrement sur le site de Médinat, nous vous conseillons de résilier EGALEMENT par courrier recommandé avec AR.

Le Conseil d'Administration vient de finaliser deux nouveaux partenariats avec des assureurs, dont vous aurez les coordonnées et les modalités dans la prochaine info lettre et sur notre site internet dans l'espace membre/partenaires.

A très bientôt,
Le Bureau du SPR

LES DÉLÉGATIONS



[Consulter la cartographie](#)



QUESTIONS FREQUENTES FAQ en LIGNE

LE SPR REpond A VOS QUESTIONS

[Accéder à la FAQ](#)

[cartographie des
délégations](#)

[Nous suivre sur
Facebook](#)

[Nous suivre sur
LinkedIn](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.PRENOM }} {{ contact.NOM }}. Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Syndicat Professionnel des Réflexologues.

Afin de respecter la réglementation, vos informations personnelles sont strictement confidentielles. Nous ne les transmettons à personne. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. En cas de besoin, contactez-nous.



© 2016-2021 Syndicat Professionnel des Réflexologues